

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 15 MARS 2017 sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire**

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2016.

- Le Conseil, à l'unanimité (Monsieur le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote), a approuvé le compte administratif 2016 qui s'établit comme suit :

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		517 052.48 €
Opérations de l'exercice	10 069 511.77 €	9 764 166,78 €
TOTAUX.....	10 069 511.77 €	10 281 219.26 €
Résultats de clôture	/	211 707.49 €
Restes à réaliser	1 623 557.95 €	1 723 678.64 €
Totaux cumulés	11 693 069.72 €	12 004 897.90€
Résultats définitifs	/	311 828.18 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de procéder à l'affectation du résultat 2016 comme suit :

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs : Excédent : 703 147.26 €
 Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé : Excédent : 512 437.47 €
 Soit un résultat à affecter : **1 215 584.73 €**

* Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001 du BP 2017) hors restes à réaliser : **- 1 003 877.24 €**

* Solde des restes à réaliser en investissement : 100 120.69 €

* Affectation obligatoire (besoins à couvrir - ligne 1068 du BP 2017) : 903 756.55 €
 et de décider, d'affecter une somme de **311 828.18 €** à la ligne 002 du BP 2017.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit:

- Taxe d'habitation : **16.94 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41.00 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.09 %**

- Le Conseil, par 22 voix pour et 6 voix contre (Mmes VADOT, TENDRON, GUILMIN, M. KOBİ, Mme BLOUET et M. PAIRONNEAU), a approuvé le budget primitif de l'année 2017 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 8 442 228,18 €

Dépenses et recettes d'investissement : 4 840 225,19 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de l'attribution d'une subvention au CCAS d'un montant de 292 000 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de l'attribution d'une subvention à l'association Enfance et Jeunesse d'un montant de 317 200 €.

- Le Conseil, par 27 voix pour et une voix contre (M. PAIRONNEAU), a décidé de l'attribution d'une subvention à l'OGEC Notre-Dame d'un montant de 63 897 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2017 pour un montant de 538 301 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé les tarifs 2017 du crématorium de l'Anjou.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé les tarifs du hall d'exposition pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 juillet 2018.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le projet de réalisation des travaux de mise aux normes et d'accessibilité du centre de loisirs de La Guyonnière », a approuvé son plan de financement et a sollicité une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2017), à hauteur de 70 000 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le projet de réalisation des travaux d'aménagement de sécurité routière aux abords du collège Jean Zay, a approuvé son plan de financement et a sollicité une subvention auprès du Département de Maine-et-Loire, au titre des produits perçus des amendes de police, au taux de 20 %, soit 8 000 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de modifier le tableau des effectifs municipaux comme suit :

Création :

* un poste de Rédacteur à temps complet au 01/04/2017

Suppressions :

* un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 01/04/2017

* un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/04/2017

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention avec la Préfecture de Maine-et-Loire relative à la télétransmission des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE le 20 mars 2017.

**Le Maire,
Stéphane PIEDNOIR**